

L'HORMEMAG

LE MAGAZINE DE LA VILLE DE L'HORME • MAI 2018 > N° 55



**Une fresque
à l'école Francis Nicolas** p.2

RETOUR EN IMAGES

// Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

Cette année, notre commune a accueilli pour la première fois la réunion plénière du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), en présence du préfet de la Loire.

Le CISPD est l'instance de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité autour desquelles se mobilisent les institutions et organismes publics et privés concernés : préfet, procureur, police, polices municipales, partenaires sociaux, milieux associatifs...

Depuis 3 ans, nous avons réactivé ce CISPD avec la ville de Saint-Chamond. Deux commissions spécifiques travaillent toute l'année sur ces sujets :

- une commission sécurité et espaces publics : prévention de la radicalisation, lutte contre les incivilités et participation citoyenne,
- une commission famille - jeunesse : chantiers éducatifs, rappel à l'ordre et responsabilité parentale.



// Les vacances à l'Accueil de loisirs

Lors des vacances de printemps, des activités variées ont été proposées par l'Accueil de loisirs aux enfants de 3 à 12 ans : activités manuelles, sportives, des jeux collectifs et des grands jeux. Les enfants ont pu effectuer deux sorties : une journée intercentre à Bonson et une journée accrobranche à la Barolière, ainsi que des sorties culturelles à la médiathèque, avec de la lecture et des animations autour du livre.

Pendant les vacances d'hiver, les enfants ont bénéficié d'une répétition ouverte du spectacle «P'tit Papier» à l'Espace culturel La Buire pour les petits, ainsi que du concert de Gil Chovet pour les plus grands.

// Une fresque à l'école Francis Nicolas

Vendredi 30 avril, Thomas Collet intervenait pour la 3^{ème} fois à l'école Francis Nicolas de L'Horme dans le cadre d'un projet de fresque. Toutes les classes de l'école sont mobilisées autour de la réalisation d'une fresque sur le mur de la cour de l'école.

Après avoir travaillé sur table en classe à partir du thème de la fresque : *liberté, égalité, fraternité, laïcité*, les élèves se sont exercés à dessiner à la verticale, ensemble, sur un même support ! Une belle réussite pour ce «brouillon» de fresque !

Merci à tous, élèves, parents, enseignant.e.s et Thomas Collet pour cette belle journée ! Nous tenions à remercier Intermarché L'Horme pour son mécénat.

La réalisation de la fresque est prévue fin mai-début juin.





ÉDITO

Enzo VIVIANI

MAIRE DE L'HORME

Tout d'abord, je prie celles et ceux qui n'ont pas reçu le magazine du mois de janvier 2018 dans leur boîte aux lettres de bien vouloir m'excuser. En effet notre prestataire, qui assure la réalisation du magazine, en confie la distribution à Mediapost. Malheureusement celle-ci s'est révélée catastrophique et nombre d'entre vous n'ont pas trouvé le magazine dans leurs boîtes aux lettres. Nous profitons donc de ce numéro pour réintégrer quelques articles de la publication de janvier.

Le 19 mars 2018 nous avons voté le **budget primitif 2018**. Celui-ci est dans la droite ligne des engagements que nous avons pris pour notre mandat.

Le gouvernement a annoncé après quatre années de fortes baisses des dotations, un gel des diminutions. Ceci étant, ce gel s'est traduit tout de même, pour notre commune par une nouvelle baisse de plus de 20 000 € liée à un effort fiscal jugé insuffisant par l'Administration.

Notre budget de fonctionnement de 5,4 millions €, nous permet de dégager un autofinancement de près d'1 million €, stable depuis 4 ans et ce malgré la baisse des dotations de plus de 350 000 €. Nos prévisions d'investissements de 3 millions € se feront, cette année encore, sans avoir recours à l'emprunt.

Comme nous nous y étions engagés, l'axe majeur de notre programme pluriannuel d'investissement reste l'**urbanisme et l'habitat**.

La ZAC Pasteur - **Eco quartier Les Berges du Gier** mobilise à elle seule près d'1 million € avec la seconde tranche de rachats des équipements publics et l'acquisition du bâtiment de l'ex-Aldi afin d'avoir la maîtrise sur sa future destination.

Dans le **cœur de ville** en face de l'Eco quartier, la démolition de l'immeuble à l'angle de la rue Jean Jaurès et l'opération en bas de la rue Ferrouillat mobiliseront environ 370 000 €.

La première partie de l'**aménagement du carrefour Boulevard de Saint Paul - rue des Cités** (voirie, paysager, réseaux) est également un poste important. Une présentation complète de l'opération sera faite dans un prochain magazine dès finalisation des études.

Les bâtiments et équipements publics sont également des postes importants d'investissement avec les opérations

d'entretien de gros œuvres et d'amélioration, nécessaires pour maintenir le parc, en rationaliser la gestion et limiter la consommation énergétique, sans oublier la mise aux normes d'accessibilité conformément à notre Agenda d'Accessibilité Programmée. Seront ainsi concernés les écoles, les équipements sportifs, l'Espace culturel La Buire, la Maison de la Famille, la Maison des Sociétés, le cimetière et l'éclairage public.

Cette année 2018, verra également la mise en œuvre de la **dématérialisation des relations entre les usagers et l'administration**. Cela se traduira, entre autres, par une refonte de notre site internet mais également, par une borne interactive, mise à disposition du public en mairie permettant la consultation ou la demande de documents administratifs.

La **rentrée scolaire de septembre** verra le retour de la semaine à 4 jours, suite à l'avis unanime des conseils d'école. Dans ce cadre, nous proposerons aux familles un service d'activités extrascolaires le mercredi, ainsi qu'un dispositif d'accompagnement à la scolarité trois soirs par semaine pour les élèves des classes élémentaires des écoles publiques.

La **saison culturelle** a toujours autant de succès avec une forte participation des scolaires.

La troisième édition de **L'Horm'en fête** qui aura lieu le 9 septembre 2018 se prépare activement dans la lignée et l'esprit des deux premières éditions.

Enfin, n'oubliez pas de vous inscrire au concours de fleurissement des balcons et maisons fleuris.

Si vous n'avez pas reçu le magazine municipal de Janvier 2018, merci de nous le signaler en mairie au **04 77 22 12 09** ou par mail à **communication@ville-horme.fr**.

Retrouvez-le sur www.ville-horme.fr.



INFO MAIRIE

Cours Marin - 42152 L'Horme

Ouverture lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 - mercredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30

Tél. : 04 77 22 12 09 - Fax : 04 77 31 67 49

Courriel : mairie@ville-horme.fr

L'HormeMag

Directeur de Publication : Enzo Viviani.

Conception : agence **reciproque.fr**

Dépôt légal 2^{ème} trimestre 2018

Tirage : 2 350 exemplaires

SOMMAIRE

4 - 11 > Actualités

12 - 13 > Budget 2018

14 - 16 > Votre ville & vous

17 - 20 > En bref

ACTUALITÉS

ÉVÈNEMENT

DIMANCHE 9 SEPTEMBRE : 3^{ÈME} ÉDITION DE L'HORM'EN FÊTE !

Troisième rendez-vous pour cette singulière journée de fête ! Imaginée pour une rencontre entre les associations, la population, les services municipaux et les élus, au cours de laquelle seront proposés sur le même site un village des associations, des spectacles et des ateliers pour passer une journée ludique en famille et entre amis.

Autour du forum des associations, où celles-ci exposeront leurs activités sportives, culturelles, caritatives... et où s'organiseront des moments de rencontre et d'initiation. Que vous soyez artistes dans l'âme, sportifs accomplis, ou pratiquants indécis, des L'Hormois passionnés sauront vous guider dans le choix de vos activités de loisirs.

Les services municipaux : enfance-jeunesse, médiathèque et culture seront également présents pour vous faire découvrir tout ce qu'ils peuvent vous offrir.

Des ateliers pour petits ou grands vous accueilleront tout au long de la journée : jeux en bois, initiation aux équilibres, récup et recycle, sérigraphie, manipulation de marionnettes...

En continu de 10h à 18h.

Et... vous resterez bien avec nous pour les spectacles ? A chaque âge son spectacle : lectures pour petites oreilles (à partir de 6 mois), spectacles pour petits, sûrement le matin à partir de 10h30, grand spectacle familial à 15h...

Et tout ceci sera entièrement gratuit.

Une journée festive ne saurait se faire sans pause gourmande ! La joyeuse équipe du Bar à bancs sera encore là pour vous proposer une petite restauration et des plaisirs sucrés !

Le programme n'est pas encore totalement bouclé mais nous avons déjà retenu :

■ Le Manipoloparc - Cie Le Montreur : parc d'attraction pour marionnettes

Faites éclore votre chenille en un tour de main, apprenez à la manipuler en 2 temps, 3 mouvements et jouez ensuite avec votre marionnette sur les incroyables attractions du parc !

Vous repartirez avec votre marionnette et le monde sera alors votre nouveau terrain de jeu...

À partir de 5 ans, toute la journée.





La Madeleine De Poulpe Compagnie Kadavresky : cirque nouveau

Pour sa nouvelle création, la compagnie Kadavresky nous propose un jeu où une bande de copains évolue sur scène en enchaînant les défis et les surprises. Ski, mât chinois, sangles, acrobatie, portés, domptage, cerceau aérien : la poésie et le burlesque des disciplines s'entrecroisent.

Laissez-vous emporter par ce spectacle déjanté, énergique et musical et venez déguster votre madeleine de poulpe sans modération !

Spectacle tout public, durée 1h.

Atelier sérigraphie avec Inkoozing

Découvrez de façon ludique le graphisme et la sérigraphie avec l'association Inkoozing. Venez mettre les « mains dans l'encre » et repartez avec votre tirage fait par vos soins !

*À partir de 5 ans,
toute la journée.*



INFOS PRATIQUES

Espace des Berges du Gier
Dimanche 9 septembre
de 10h à 18h
Entrée gratuite / accès aux
spectacles dans la limite
des places disponibles
(réservation sur place)

Encore un peu de temps d'ici septembre pour vous donner des informations plus précises : guettez notre site www.ville-horme.fr, le flyer déposé dans votre boîte aux lettres ou rapporté par vos enfants de l'école !

D'ailleurs si vous souhaitez participer de manière active à l'édition 2018, rien de plus simple : un petit mail à production@ville-horme.fr avec vos coordonnées et vos envies (plutôt d'humeur à accueillir les visiteurs / de l'énergie pour le montage et le démontage / une passion pour faire cuire les crêpes ou pour la couture ?).

NOUVEAU TOUT L'AGENDA EN LIGNE !

Retrouvez tout l'agenda de votre commune : les animations de la médiathèque, les spectacles de la saison culturelle, les informations des différents services de la mairie (inscriptions électorales, scolaires...) mais aussi toute l'actualité des associations l'hormoises sur www.ville-horme.fr

Si vous êtes une association, n'hésitez pas à annoncer vos événements, c'est très simple !
Un seul formulaire à remplir en ligne pour communiquer sur le panneau lumineux et sur www.ville-horme.fr



BILAN DES PROJETS SCOLAIRES

PROJETS AVEC LES ÉCOLES DE L'HORME

4

écoles

987

entrées

1. AUTOUR DE L'OPERA DE LA LUNE

Avec la Cie de la Commune

22h d'intervention - 220 élèves

- CP, CE1, CE2 de l'école André Langard
- GS, CP, CE1, CE2 de l'école Francis Nicolas et de l'école Grand Pré / St Nicolas

Le projet a consisté en un temps de médiation dans les classes sur la fabrication d'un spectacle et des métiers du théâtre (équipe de La Buire), puis d'une répétition ouverte et de la représentation du spectacle «L'Opéra de la Lune», suivi d'un temps d'échange avec les artistes.

Enfin les classes sont venues assister à la médiathèque à des temps d'animations autour du texte de Jacques Prévert.

2. ATELIERS THEATRE ET MUSIQUE

Avec Béatrice Bompas et Christophe Serpinet, Cie de la Commune. 16h d'intervention - 23 élèves

- CE1 de l'école André Langard

Les élèves ont bénéficié en plus du projet «Autour de L'Opéra de la Lune» d'un travail d'écriture et de composition musicale avec la metteuse en scène et le comédien-musicien du spectacle sur le thème de leurs «mondes imaginés». Ces ateliers ont donné lieu à un rendu ouvert aux élèves de l'école dans la salle de spectacles.

3. PROJET FRESQUE

« Liberté, égalité, fraternité, laïcité »

Ce projet bénéficie du soutien d'Intermarché L'Horme.

Avec Thomas Collet - 5 jours d'intervention - 84 élèves

- TPS, MS, GS, CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 de l'école Francis Nicolas

Les élèves de la TPS au CM2, ainsi que l'équipe pédagogique, participent à l'élaboration d'une fresque sur le mur de l'école.

L'objectif est de fédérer les enfants (et au-delà : équipe pédagogique et parents) autour d'un projet commun, en valorisant les compétences de chacun, afin qu'ils s'approprient pleinement leur école.

Après un travail en classe avec les enseignantes autour des mots : Liberté, égalité, fraternité, laïcité, les élèves ont rencontré Thomas Collet, artiste peintre, afin de débiter le travail d'élaboration d'une fresque.

Thomas Collet est présent à chaque étape du processus de création. Il est déjà intervenu 3 jours (voir p2 Retour en images). L'aboutissement de ce projet est la réalisation de la fresque sur le mur de l'école, prévue fin mai-début juin.



Ateliers théâtre et musique

4. AUTOUR DE P'TIT PAPIER

Avec la Cie Graine de Malice - 2h d'intervention 89 élèves

- MS et GS de l'école Charles Perrault et de l'école Grand Pré / St Nicolas

Répétition ouverte + représentation du spectacle «P'tit Papier», suivi d'un échange avec les artistes.



5. ATELIERS DANSE

Avec Mireille Barlet - Ballets Contemporains de Saint-Etienne. 1 journée d'intervention 142 élèves

- CE2 et les 2 classes de CM1/CM2 de l'école André Langard
- CE1, CE2 et CM1 de l'école Grand Pré / St Nicolas

Les enfants ont participé à une journée de médiation composée d'un temps de répétition ouverte de la cie Orteil de Sable avec un échange avec les jeunes danseurs, d'un temps de pratique de la danse, d'un temps d'écoute musicale, d'un temps de projection de l'histoire de la danse, ainsi qu'une représentation de «Boléro» de la Cie Orteil de Sable, suivi d'un bord de scène. Les enfants verront le spectacle «Sur un chemin extraordinaire» de la même compagnie en février 2019.

6. AUTOUR DE L'ENFANT OCEAN

Avec la médiathèque - 5h d'intervention - 118 élèves

• CM1, CM2 de l'école André Langard, de l'école Francis Nicolas et de l'école Grand Pré / St Nicolas

Après avoir vu le spectacle «L'enfant océan» et avoir posé des questions à l'équipe artistique, les élèves ont travaillé autour du texte de Jean-Claude Mourlevat avec l'équipe de la médiathèque.

7. FOCUS SUR DEUX PROJETS MENÉS PAR LA MÉDIATHÈQUE :

1. Exposition « Du charbon et des hommes »

Les CM1 et CM2 de l'école André Langard, l'école Francis Nicolas et l'école Grand Pré / St Nicolas

En plus de la visite de l'exposition sur la mine, les élèves ont eu la chance de rencontrer un ancien mineur.

2. Exposition « Les métiers du cinéma d'animation »

Les CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 de l'école André Langard, l'école Francis Nicolas et l'école Grand Pré / St Nicolas

Cédric a présenté l'exposition à toutes les classes et leur a projeté un film d'animation. Une classe par école a fabriqué avec lui un zootrope.

Les projets 2 et 3 ont bénéficié d'un cofinancement écoles / Ville de L'Horme.

ACTIONS AUPRÈS DES COLLÈGES ET LYCÉES

- 36 classes ayant bénéficié de médiation
- 2 classes en atelier 4h
- 2 représentations en établissement
- 1 projet ayant bénéficié de l'aide de la Région

10
établissements
2 320
entrées

MÉDIATHÈQUE

DU CINÉMA, DE LA MUSIQUE ET PLEIN D'AUTRES ANIMATIONS



LE RÉSEAU ITINÉRANCES EN FÊTE !

Du **9 au 16 décembre 2017**, les médiathèques du Pays du Gier ont proposé une semaine festive avec diverses animations dans toutes les structures.

Spectacles, apéritif musical, contes, ateliers numériques, jeux de piste... tout était fait pour passer d'agréables moments. Malgré la neige et les préparatifs de Noël, le public a répondu présent pour partager ces moments avec les bibliothécaires. Aussi, toutes les équipes des médiathèques se mobilisent pour organiser une édition 2018 dont les dates seront communiquées prochainement.

FIN DE SAISON AUTOUR DU 7^{ÈME} ART ET DU 9^{ÈME} ART

La médiathèque accueille une exposition autour des métiers du cinéma d'animation **jusqu'au 2 juin**.

Et la musique sera à l'honneur **samedi 23 juin à 11h** avec une leçon de musique autour des musiques actuelles avec des élèves du Conservatoire Massenet de Saint-Étienne.

La médiathèque sera ouverte aux horaires habituels en juillet

(mardi 14h-18h30 • mercredi 9h30-12h et 14h-18h30 • jeudi 9h30-12h vendredi 14h-18h30 • samedi 9h30-13h),

fermeture du 31 juillet au 18 août, réouverture mardi 21 août 14h.



ACTUALITÉS

CME

LE CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS

En 2016, le Conseil Municipal des Enfants avait travaillé sur le respect.

A cette occasion, les enfants avaient imaginé des panneaux incitant à la prise en considération :

- des fleurs,
- des toilettes,
- des jeux enfants,

à installer dans le parc urbain.

Ces panneaux ont été conçus par une entreprise spécialisée d'après les dessins des enfants et ont été mis en place, récemment, par nos services techniques.



Cette année scolaire, les enfants ont fait plusieurs rencontres :

Tout d'abord, au mois de février, le policier municipal leur a expliqué son travail au sein de la commune qui consiste plus particulièrement en de la prévention plutôt que de la répression.

Avec l'aide de ce dernier, ils ont conçu une plaquette à destination de tous leurs camarades des classes élémentaires énonçant les principales règles à respecter à leur âge en tant que piétons, cyclistes ou passager d'un véhicule.

Puis au mois d'avril, les élus ont pu rencontrer un groupe de personnes âgées de la résidence des Myosotis à qui ils ont posé de multiples questions sur :

- leur enfance,
- leur vie pendant la seconde guerre mondiale,
- leur vie actuelle à la maison de retraite.

Cet agréable échange a permis aux enfants de prendre conscience des différences et de s'inscrire dans le temps, la différence d'âge étant d'environ 80 ans et plus !

COMPORTEMENTS

TOUS ENSEMBLE CONTRE LES INCIVILITÉS

Les comportements irresponsables d'une minorité polluent notre environnement quotidien :

Jet de papiers, objets divers, déjections canines, mobilier urbain détérioré, encombrement des trottoirs, végétation envahissante, non-respect des limitations de vitesse, du stationnement et des passages piétons !

Espaces publics : un enfant doit pouvoir y jouer sans risques d'insalubrité ! Un piéton doit pouvoir emprunter un trottoir en toute sécurité ! Un employé municipal doit pouvoir tondre une pelouse sans projections de déchets canins ! Chaque propriétaire de chien doit sortir avec son sac !

La municipalité a mis en place différentes actions pour lutter contre ces incivilités.

Des sacs sont à disposition en mairie pour les déchets canins.

Le nombre de poubelles sur la commune a doublé, une campagne d'information et d'affichage a été lancée.

Un rappel a été fait pour que les bacs poubelles ne restent pas plus de 24 h sur les trottoirs.

Des moyens supplémentaires ont été attribués pour l'entretien des espaces publics. Mais cela a un coût supplémentaire pour la collectivité. Ce n'est que par une prise de conscience collective et un engagement de tous que nous y arriverons...



SCOLAIRE

RENTRÉE 2018, RETOUR À LA SEMAINE DE 4 JOURS

À la rentrée prochaine, les écoliers l'hormois des écoles publiques iront à l'école quatre jours par semaine.

Pour faire suite aux évolutions sur les possibilités d'organisation des rythmes scolaires, la municipalité a souhaité consulter les Conseils d'École avant d'arrêter la nouvelle organisation pour la rentrée 2018. Lors de cette consultation, dans le cadre de Conseils d'École Extraordinaires, une très forte majorité s'est prononcée pour un retour à une école sur 4 jours. Le Conseil Municipal a logiquement suivi ces avis. Le directeur académique des services de l'Éducation nationale a validé ce choix. Il convenait donc pour la commune de se saisir de la disparition des Nouvelles Activités Périscolaires pour proposer une offre nouvelle, de qualité, ludique, diversifiée et sécurisée.



La semaine scolaire, à la rentrée 2018, se déclinera donc ainsi :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
A partir de 7h20	Accueil de loisirs périscolaire		Accueil de loisirs extrascolaire Activités variées	Accueil de loisirs périscolaire	
8h30 / 11h30	École			École	
11h30 / 13h30	Restauration scolaire			Restauration scolaire	
13h30 / 16h30	École			École	
16h30 / 17h30	Périscolaire : activités variées / accompagnement à la scolarité			Périscolaire : activités variées / accompagnement à la scolarité	Périscolaire : activités variées
17h30 / 18h30	Activités variées			Activités variées	

Les principaux changements dès le mois de septembre seront les suivants :

■ Le mercredi, un accueil de 7h20 à 18h30

Des stages pourront être proposés le matin dans chaque tranche d'âge (culturels, sportifs, numériques...). Après un temps de restauration, un programme d'activités (grands jeux...) sera mis en place l'après-midi. L'équipe sera renforcée par un plus grand nombre d'animateurs.

■ Périscolaire du soir : accueil de 16h30 à 18h30

À la sortie des classes, à 16h30, différentes options sont proposées aux familles :

- soit les enfants pourront quitter l'école dès 16h30 (heure à laquelle reste le transport scolaire),
- soit les enfants pourront être accueillis entre 16h30 et 18h30 au périscolaire, avec des départs échelonnés et participer à des ateliers ou des animations libres,
- soit, pour les élèves des classes élémentaires, ils pourront bénéficier d'un **dispositif d'accompagnement scolaire** : aide aux devoirs, accompagnement aux apprentissages scolaires jusqu'à 17h30. Là encore, l'encadrement sera renforcé avec un animateur chargé de s'occuper de 12 enfants au maximum. Les parents devront s'engager sur une période entre 2 temps de vacances (6 semaines en moyenne, comme cela existait pour les NAP) et s'acquitter d'une participation financière forfaitaire, en fonction du quotient familial, afin de pouvoir bénéficier de cet accompagnement deux ou trois jours par semaine. Ce temps est proposé aux élèves scolarisés en école publique, à partir du CP et fera l'objet d'une information détaillée au mois de juin.

Ces différents temps ont un rôle éducatif. Ils permettent à chaque enfant d'offrir les moyens de révéler toutes ses potentialités dans tous les domaines. Le développement de l'esprit critique, de l'autonomie, le goût du savoir, de la curiosité, du bien-être physique et moral sont autant de valeurs promues, dans le respect de la liberté de chacun.

INSCRIPTION ÉCOLE 2018

Dès maintenant, pensez à pré-inscrire vos enfants pour la rentrée 2018 en mairie.
Renseignements au **04 77 22 12 09** ou par mail à mairie@ville-horme.fr

INSCRIPTION PÉRISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE : Renseignements au 04 77 31 89 82 ou education@ville-horme.fr

UN SERVICE ENFANCE JEUNESSE AU SERVICE DE VOS ENFANTS

L'action éducative vise à répondre aux besoins spécifiques des enfants, des jeunes et des familles du territoire. Ainsi le service Enfance Jeunesse, dirigé par Aude Lallemand, décline, met en œuvre et coordonne la politique éducative définie par la ville de L'Horme.

Il a ainsi pour mission de :

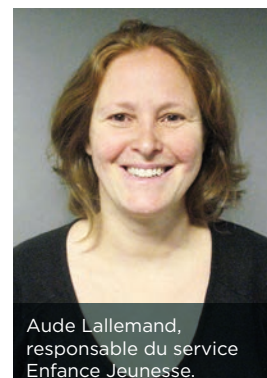
- faciliter l'organisation des familles, en coordonnant les activités périscolaires (périscolaire du matin et soir, les mercredis) et extrascolaire (accueil de loisirs et accueil des jeunes pendant les vacances) à destination des enfants et des jeunes L'Hormois âgés de 3 à 17 ans,
- animer les relations avec la communauté éducative (les écoles, la crèche...), les partenaires institutionnels (CAF, SIPG...),
- accueillir et d'informer les familles.

Les différentes activités proposées par le service Enfance Jeunesse ont pour objectifs communs de :

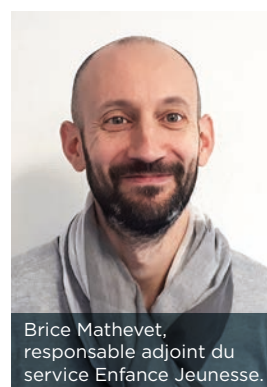
- rendre les enfants et les jeunes acteurs et citoyens,
- promouvoir la bienveillance, valeur motrice du Projet Éducatif de Territoire,
- favoriser les mixités sociales, de genre...

Service Enfance Jeunesse

04 77 31 89 82 • education@ville-horme.fr



Aude Lallemand,
responsable du service
Enfance Jeunesse.



Brice Mathevet,
responsable adjoint du
service Enfance Jeunesse.

Gros plan sur :

Périscolaire



Farid Salma,
directeur du périscolaire.

PLUS D'INFORMATIONS :

Inscription en ligne sur le Portail Famille ou sur rendez-vous à la Maison de la Famille,
04 77 31 89 82

Renseignements
Accueil de Loisirs,
04 77 22 43 80 ou
education@ville-horme.fr



L'équipe périscolaire, dirigée par Farid Salma assisté de deux directrices adjointes, Stéphanie Daurat et Deborah Rodriguez, est composée de dix animatrices qualifiées. Elle accueille les enfants scolarisés sur la commune sur les trois temps périscolaires :

- **le matin** de 7h20 à 8h20,
- **le temps méridien** de 11h30 à 13h30
- **le soir** de 16h30 à 18h30.

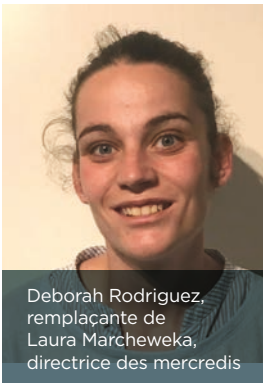
L'équipe propose, sur ces temps d'accueil, différentes activités en fonction du besoin des enfants et du projet pédagogique de la structure.

Le matin et le soir : différents ateliers sont proposés aux enfants sur le site du Bourg. Ils sont invités à choisir entre des activités manuelles, jeux de société... ou s'ils le souhaitent « ne rien faire », lire ou encore discuter avec leurs camarades.

Une navette est mise à disposition pour les enfants scolarisés à l'école F. Nicolas.

Temps méridien : les enfants sont accueillis sur deux sites : le Bourg et le Plat du Gier. Sur chacun des sites les enfants sont répartis en 2 groupes, les 3-6 ans et les 7-11 ans.

Le mercredi 3-12 ans



Deborah Rodriguez,
remplaçante de
Laura Marchewka,
directrice des mercredis

Un Accueil de Loisirs est proposé aux enfants âgés de 3 à 12 ans les mercredis de 13h30 à 18h30 jusqu'en juin, puis dès septembre les mercredis de 7h20 à 18h30. Chaque trimestre, l'équipe établit un programme d'activités auquel s'ajoutera tout au long de l'année de nouvelles propositions des enfants. Au programme, des activités riches et variées : cuisine, rencontre intergénérationnelle, activités artistiques, sportives, scientifiques...

Afin de respecter le rythme de l'enfant, un temps de repos est proposé à ceux qui pendant le temps scolaire bénéficie de la sieste.

PLUS D'INFORMATIONS :

04 77 22 43 80
education@ville-horme.fr

Activités pendant les vacances scolaires 3-12 ans

L'Accueil de Loisirs accueille les enfants âgés de 3 à 12 ans pendant toutes les vacances scolaires, excepté pendant les vacances de Noël, en journée ou en demi-journée. Il est dirigé par Farid Salma, également directeur du périscolaire.

Des activités diversifiées (sportives, culturelles, scientifiques...) sont proposées afin de permettre à vos enfants de se divertir, de s'amuser, rire, se détendre, courir, découvrir, créer, se respecter les uns et les autres, échanger, maîtriser ses limites et tout cela en toute sécurité.

PLUS D'INFORMATIONS :

04 77 22 43 80 / Programme disponible 15 jours avant chaque vacances scolaires sur : www.ville-horme.fr



L'Espace Animation Jeunesse (EAJ) 14-17 ans



Lakdhar Ghodbane,
directeur de l'EAJ.

Un espace de loisirs mais aussi de rencontres et d'échanges autour de projets individuels ou collectifs, pour les jeunes L'Hormois, âgés de 14 à 17 ans.

Un accueil proposé :

- pendant les périodes scolaires : Mardi 17h-20h / Mercredi 14h-20h / Jeudi 17h-19h / Vendredi 17h-20h / Samedi 14h-20h,
- pendant les vacances scolaires : tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Il se décline en 3 actions :

- Un accueil libre et gratuit à l'Espace Animation Jeunesse (8 avenue Pasteur),
- Des activités diversifiées à la demi-journée ou journée,
- Des séjours de vacances.

De l'accueil libre mais également suite aux activités et aux séjours partagés

découlent des projets citoyens, à titre d'exemple : réalisation d'un court-métrage abordant la thématique des dangers du tabac et du cannabis, participation à des œuvres caritatives...

Pour financer leurs activités ou leur séjour, des chantiers « Bourse loisirs » sont proposés aux jeunes.

Ces chantiers leur permettent de financer leur projet tout en accomplissant des missions utiles pour la collectivité mais également de les inscrire dans une démarche valorisante au sein de la ville.



PLUS D'INFORMATIONS :

04 77 22 64 08 /
eaj@ville-horme.fr

BUDGET 2018

14%	25 477	17%	22 436	15%	19 211	
5%	10 753	7%	9 686	6%	9 134	
1%	4 593	3%	3 847	3%	3 050	
14	2%	3 538	2%	2 636	2%	2 195
4 442	4%	6 553	4%	5 912	4%	5 700
1 880	1%	3 138	2%	2 720	2%	2 263
990	1%	946	1%	848	1%	841
5 178	3%	6 028	4%	5 297	3%	4 655
2 362	2%	2 058	1%	1 853	1%	1 866
648	0%	1 086	1%	82	1%	71
10 913	7%	12 630	8%	12 56	8%	12 2
4 116	3%	4 646	3%	4 834		4 8

Voté au Conseil municipal du 19 mars, le budget 2018, dans la lignée des budgets précédents, est la traduction des engagements de notre programme, tout en devant prendre en compte un certain nombre de contraintes nationales qui s'imposent à nous : transfert de certaines tâches au niveau communal, pression normative notamment en termes de sécurité et accessibilité, réforme en cours de la fiscalité locale.

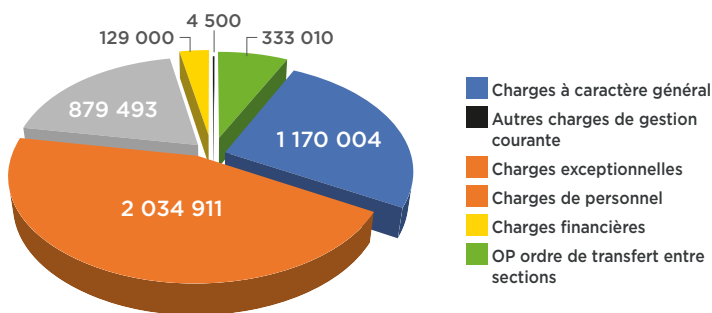
De par une gestion rigoureuse de notre fonctionnement et alors que les dotations de l'État sont encore cette année en baisse (-351 000 € en niveau sur les 5 dernières années), nous affichons encore cette année une capacité d'investissement important sans recours à l'emprunt.

FONCTIONNEMENT : 5,4 MILLIONS €

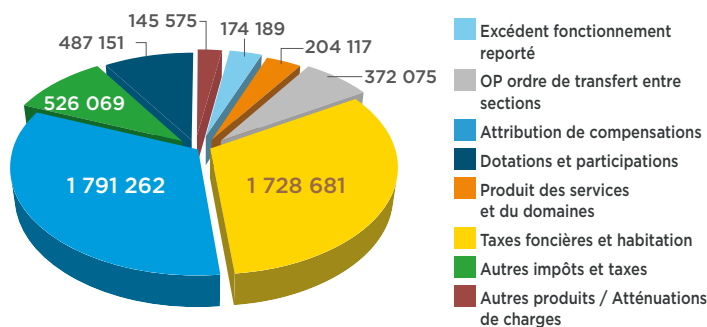
Il faut noter que le niveau global des dépenses de fonctionnement de la commune est le même qu'en 2014, alors que nous avons intégré de nouvelles tâches, tout en maintenant **des services de qualité à la population**. La hausse des fréquentations des services de la culture et de l'enfance jeunesse en sont la preuve.

Face au désengagement important de l'État, à travers la diminution continue des dotations et au niveau atypique très bas de notre taxe d'habitation qui nous pénalise pour l'attribution de dotations et subventions (l'effort fiscal demandé aux ménages l'horinois est très en deçà de la moyenne nationale, ce qui pour l'Administration signifie que nous sommes suffisamment riches ainsi), nous avons dû intégrer une légère hausse de la fiscalité locale.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Pour rappel, il faut savoir que sur le montant de la fiscalité locale payée, seule environ 40% revient à la commune. Nous pouvons ainsi maintenir un niveau d'autofinancement suffisant pour ne pas avoir recours à l'emprunt cette année, comme depuis le début du mandat.

INVESTISSEMENT : 3,3 MILLIONS €

Dépenses : travaux (voirie, bâtiments, environnement...), remboursement du capital de la dette, acquisitions (terrains, matériels, équipements...).

Recettes : autofinancement (excédent de recettes par rapport aux dépenses dégagées par la section de fonctionnement), subventions, fonds de compensation de la TVA, produit des cessions de biens...

LES GRANDS CHANTIERS EN MATIÈRE D'URBANISME ET D'HABITAT

■ Eco quartier Les Berges du Gier

Financement de la 2^{ème} partie des équipements publics (réseaux et espaces verts), acquisition du tènement de l'ancien Aldi. Lancement de la phase de commercialisation des terrains par recherche de promoteurs (habitat, services...)

■ Opération « Coeur de ville »

Démolition des immeubles en bas de la rue Jean Jaurès (ex «Maisons Desermeaux et Montmeiller») et en bas de la rue Ferrouillat (ex « Calypso ») avec lancement de la construction d'un immeuble Loire Habitat sur ce dernier site.

■ Voirie et environnement

- Aménagement du carrefour boulevard de St Paul – rue des Cités : études et consultations pour mise en chantier fin d'année.
- Création d'un cheminement piéton sur une partie de la route de Planèze.
- Poursuite du plan « Zéro phyto ».
- Éclairage public : remplacement d'une nouvelle tranche de ballons.



A noter la mise en chantier prochaine de la maison intergénérationnelle par Bâtir et Loger sur le terrain jouxtant la médiathèque, la démolition à venir des immeubles « d'Immobilier Rhône-Alpes » sis à l'angle de l'avenue de la Libération et le long de l'avenue Pasteur entre le cours et l'impasse Marin.

TRAVAUX D'ENTRETIEN SUR LES BÂTIMENTS PUBLICS :

- Réfection de l'étanchéité de la toiture de la Maison de la Famille.
- Peinture de sol à l'entrée de la salle de spectacle et dans la salle de convivialité.
- Accessibilité et réaménagement dans les écoles, remplacement de rideaux à Charles Perrault, installation de stores dans les couloirs du 2^e étage à André Langard, jeux à Francis Nicolas.
- Poursuite de la mise en place d'organigramme de clés.
- Finalisation de l'aménagement du parking et de l'accès à la Maison des Sociétés...

ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIELS :

- Défibriateur salle Pian di So.
- Matériel zéro phyto.
- Remplacement de 2 véhicules CTM.
- Renouvellement matériel informatique et copieur...

LES SERVICES TECHNIQUES

Chaque jour, vous les rencontrez ou les croisez dans leurs fonctions. Les Services Techniques sont avant tout un service public destiné à entretenir et valoriser le patrimoine communal. Ils sont les garants du cadre de vie, à savoir rendre notre ville plus belle, plus propre, plus attrayante.

Les services techniques interviennent dans de très nombreux domaines et leurs missions sont très variées. Ils sont composés d'une direction située à l'Hôtel de ville et de 13 agents basés au Centre Technique Municipal. Les services techniques sont répartis dans différents pôles.

Service bâtiments : 1 à 2 agents

Dans le cadre de la loi « handicap » de 2005, un diagnostic a été réalisé dans tous les bâtiments communaux afin de **rendre accessible ces derniers aux personnes à mobilité réduite**. Dans un souci d'économie, la commune s'est orientée vers les travaux en régie. Un programme pluriannuel (6 ans) a été validé par les services de l'Etat. La mise en œuvre de ce programme est gérée par le pôle « bâtiments » avec pour principales tâches :

- création et pose de mains courantes dans les bâtiments communaux (écoles, maison de la famille,...).
- traitement des escaliers (bandes podotactiles peinture marches et contremarches).
- création de rampes, etc...

Deuxième objectif (commun avec les autres services) pour le pôle, les **économies d'énergie** avec notamment le remplacement dans les bâtiments communaux des néons par des pavés led.

Pour l'école A. Langard, l'école C. Perrault et la salle de sport des Berges du Gier : **la facture d'énergie a été divisée par 3.**

Troisième domaine : **la serrurerie et ferronnerie** avec notamment la création de mobilier urbain propre à la ville (barrières, bornes) ainsi que du mobilier alliant sécurité et esthétique (barrière de l'école Langard).

Service propreté : 2 agents

La propreté, élément essentiel d'une commune, est devenue un axe fort de la politique municipale. L'augmentation des comportements inciviques, tels que déjections canines, mégots, cartons, dépôts sauvages et l'exigence légitime des usagers en matière de propreté a incité la municipalité à envisager une nouvelle organisation. Plus de 50 corbeilles ont été installées en 2017 et les parcours des deux agents dédiés à la propreté ont été repensés.

Un agent à pied parcourt près de 24 km par semaine avec une fréquence variant de 2 à 3 passages, en fonction du taux de fréquentation. Un agent véhiculé, a pour missions le nettoyage des zones hors centre-ville (lotissements...), le vidage des poubelles 3 fois par semaine ainsi que le nettoyage des « points noirs » de la commune où l'on retrouve pêle-mêle des frigidaires, machines à laver, canapés, pneus...



Service espaces verts : 6 agents

Avec ses 10,5 Ha d'espaces verts répartis sur la commune, la ville de L'Horme dans un contexte environnemental fort s'est engagée dans la démarche « zéro phyto » pour ses espaces publics.

Le pôle espaces verts s'attache tout au long de l'année à entretenir les espaces existants, mais aussi à créer ou modifier chaque année les massifs et autres aménagements paysagers.

La signature de la charte « zéro phyto » implique une remise en question de nos agents dans leur méthode de travail et dans leur façon d'imaginer et de créer les nouveaux espaces verts. Toutes les créations sont aujourd'hui réalisées avec des végétaux très résistants, consommant très peu d'eau, tout en gardant un esthétisme de grande qualité.

Chaque année, les deux équipes composant le service entretiennent, par la tonte (63 000 m²), la taille, le désherbage des massifs, les espaces verts existants, et plantent environ 6 500 plants.

Service voirie : 2 agents

Le service voirie de la commune intervient sur 27 km de voirie et près de 5 km de chemins ruraux.

- Entretien des voiries, entretien des fossés, 16 000 m² de fauchage des accotements, débroussaillage, aspiration des feuilles mortes.
- Mise en place de mobilier urbain (barrières, potelets), de panneaux signalétiques, réparation de ce même mobilier suite à du vandalisme et/ ou accidents (45 pour l'année 2017).
- Manutention et transport de matériel pour les manifestations (33 pour l'année 2017), les élections.
- Maintenance des aires de jeux, des équipements sportifs.

Telles sont les missions des agents du pôle voirie. Ce service apporte son soutien logistique tout au long de l'année au service propreté ainsi qu'au service des espaces verts.



Atelier - polyvalence : 1 agent

Le Centre Technique Municipal étant équipé d'un atelier, un agent est affecté à l'entretien courant et aux réparations.

Il a pour mission de suivre le matériel en vue de détecter les dysfonctionnements sur les tondeuses, débroussailleuse, tailles-haies...

Dans le but de promouvoir la ville et d'effectuer des économies, les services techniques ont créé depuis plusieurs années leurs propres modèles de barrières et potelets en les personnalisant avec le H de L'Horme. Ceux-ci sont fabriqués dans notre atelier.

La gestion d'une commune passant par la réduction des coûts de fonctionnement, un relevé mensuel des compteurs électriques et des compteurs d'eau est effectué par cet agent pour réaliser une analyse et repérer les dysfonctionnements ou les fuites d'eau le plus rapidement possible. L'agent procède aux contrôles règlementaires et mensuels comme la vérification des aires de jeux, des blocs de secours des bâtiments communaux.

La polyvalence de cet agent permet de venir compléter les équipes si besoin.

Viabilité hivernale

En cas de chute de neige ou de verglas, la ville intervient pour le salage et le déneigement des voies et des espaces publics. La période de viabilité hivernale s'étend suivant la météo du 15 novembre au 15 mars de l'année suivante.

Chaque semaine un agent assure une permanence à partir de 3 h 30 pour déclencher le service déneigement en cas de nécessité, que ce soit de la neige ou du verglas.

DÉCHETS

LE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DES DÉCHETS VERT C'EST INTERDIT !



Déchets visés : tonte de pelouses, taille de haies, feuilles mortes, résidus d'élagage et de débroussaillage, déchets d'entretien de massif et autres végétaux issus des parcs et jardins. Particuliers, professionnels, agriculteurs sont concernés par cette pratique !

Des solutions alternatives adaptées à vos besoins et plus respectueuses de la qualité de l'air existent :

- le compostage individuel,
- le broyage et le paillage,
- la déchetterie.

Les habitants en Auvergne-Rhône-Alpes ont accès à plus de 580 déchetteries réparties sur toute la région. Ainsi 99% de la population est desservie. Vous pouvez y déposer vos déchets verts, ils seront valorisés.

Certaines collectivités de la région mettent à disposition des composteurs et proposent des aires de broyage, des locations de broyeurs ou des prestations de broyage à domicile. Renseignez-vous auprès de Saint-Étienne Métropole.

? LE SAVIEZ-VOUS

50 kg de végétaux brûlés à l'air libre
(5 sacs de 60L de déchets verts)

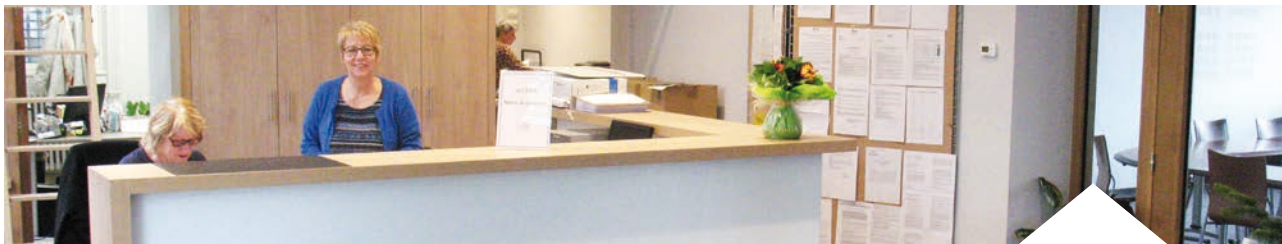


13 000 km
parcourus par une voiture
essence récente
ou
par une voiture diesel



3 semaines de chauffage

d'une maison équipée d'une
chaudière bois performante
et 3 jours de chauffage
maison équipée chaudière
bois peu performante
(type foyer ouvert)



ACCESSIBILITÉ

UNE MAIRIE ACCESSIBLE À TOUS

Les travaux de réaménagement interne de la mairie sont maintenant terminés et l'accueil des administrés, un temps déplacé dans une salle à côté de la médiathèque, a retrouvé son cadre habituel.

Ces travaux étaient devenus indispensables en vue de la mise en accessibilité réglementaire des bâtiments communaux : l'Hôtel de ville, dans sa configuration datant de 1990, ne répondait plus aux normes d'accessibilité que l'on doit aux usagers. Les compétences de la mairie ayant fortement évolué notamment ces dernières années (développement de la police municipale et de la vidéo protection, service des cartes d'identité et passeports, service enfance jeunesse...), il était aussi devenu nécessaire d'adapter certains locaux internes à l'évolution des services.

La contrainte principale concernait la réalisation d'une salle du Conseil Municipal au rez-de-chaussée, le reste étant une redistribution d'une partie des locaux existants et un rafraîchissement des murs. En effet les structures du bâtiment nous interdisant de rendre accessible le premier étage aux personnes à mobilité réduite, il nous a fallu regrouper tous les lieux et services ouverts au public au niveau de l'accueil.

Pour cela, l'espace accueil et certains bureaux des services techniques ont été déplacés et rationalisés, ce qui a permis de créer :

- **une salle** modulable en deux salles de réunion pour une meilleure utilisation au quotidien (les anciennes salles du conseil et de réunion compte tenu de leur configuration étant affectées en bureaux et locaux d'archivage jusque-là inexistants),
- **des bureaux confidentiels** pour l'état-civil et l'activité passeport-carte d'identité,
- **des toilettes adaptées,**
- **un agrandissement du bureau de la police municipale,**
- **un bureau en mairie pour la responsable du service enfance jeunesse.**

Les nouvelles normes nous ont aussi contraints à changer les portes du sas d'entrée.

Enfin nous avons mis le bâtiment sous alarme et pris en compte les évolutions permises par les nouvelles technologies en prééquipant le bâtiment des câblages et installations nécessaires.

TRAVAUX

AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DE L'ÉCO QUARTIER LES BERGES DU GIER

Lancée depuis l'année 2010, l'opération qui s'appelait alors « ZAC Pasteur », après moultes études réglementaires, s'est concrétisée par les travaux de démolition et de dépollution, avant d'entrer dans la première phase d'aménagement des équipements publics, débutée il y a près de 2 ans et qui s'est achevée en cette fin 2017 par la réalisation des derniers espaces verts.

L'espace en façade de la zone, les réseaux principaux, la voie verte sont ainsi maintenant terminés ; c'est une nouvelle image du quartier qui s'ouvre aux L'Hormois et nous comptons sur le

civisme de chacun pour en respecter la qualité d'aménagement.

Aussi il nous a semblé nécessaire, compte tenu des négligences et de l'attitude intolérable de certains propriétaires de chiens, d'interdire l'accès aux chiens sur toute cette nouvelle zone, même lorsqu'ils sont tenus en laisse.

Les prochaines phases d'avancement du dossier vont concerner dans les années à venir : la démolition d'un tènement immobilier en façade de l'avenue Pasteur, la gestion de la commercialisation des îlots destinés à l'habitat, la réalisation de la 2^e tranche des équipements publics

au droit des zones d'habitation selon un phasage qui se calera sur le rythme de développement immobilier.



MUSIQUE

A DEUX ON EST TOUJOURS PLUS FORT !

Le dimanche 21 janvier, l'Ecole de Musique et le Comité de Jumelage ont organisé un concert avec le Brass Band Loire Forez à la salle de spectacle de La Buire.

Le Brass Band Loire Forez est un orchestre ligérien créé à Saint-Étienne en 2006. Il réunit 35 musiciens autour d'une passion commune : soutenir et promouvoir la pratique des instruments de la famille des cuivres : cornets, euphoniums, tubas, trombones, altos et des percussions.

Les 250 spectateurs ont fortement apprécié le vaste répertoire de cet ensemble : musique irlandaise, américaine, musique de film... de quoi régaler chacun !



Un concert qui a permis aux deux associations de récupérer un peu d'argent mais surtout de créer des liens profonds entre les adhérents de chacune d'elle. Une première fort réussie qui ne demande qu'à être renouvelée !

SOLIDARITÉ

TÉLÉTHON L'HORMOIS 2018



Le **dimanche 9 décembre 2018** sera le 10^{ème} téléthon l'hormois. Toute l'équipe est déjà sur les startings- blocks pour préparer cet évènement.

L'objectif : réussir cette merveilleuse journée de solidarité et faire comme en 2017, rappelons le, le plus gros bénéfice depuis le 1^{er} téléthon en 2009 avec un chèque de 7696 € remis à l'AFM téléthon. Et c'est avec un réel plaisir que l'équipe vous donne rendez-vous aussi nombreux le dimanche 9 décembre !

SERVICE

HANDISTAS

Face à l'augmentation de demandes, depuis le 1^{er} mars le service Handi Stas compte un véhicule de 3 fauteuils qui s'est rajouté sur le créneau horaire de 13h00 à 18h30.

De plus pour permettre aux bénéficiaires de profiter de plus d'activités, le service sera élargi également les dimanches et jours fériés entre 10h et 18h et les jeudis, vendredis et samedis de 19h à 23h (avec réservation au minimum 3 jours ouvrés avant).

Il est rappelé que le service Handi Stas n'est pas adapté aux déplacements de groupes, ni pour accompagner le déroulement d'activités régulières sportives et autres.

En effet une réservation régulière pénaliserait les autres usagers sur le créneau horaire concerné.

Pour faire bénéficier du service au plus grand nombre, il est nécessaire de réduire les non-annulations et les annulations tardives. Ces comportements qui perturbent aujourd'hui les autres usagers seront pénalisés par l'application d'une pénalité à hauteur de 15 €.



EN BREF

Contact :

www.reseau-stas.fr/fr/handistas/71

EXPOSITIONS

LA MAISON DES TRESSES ET LACETS

Deux expositions temporaires :

■ LA GALOCHE DU 4 MAI AU 10 JUIN

Exposition réalisée par l'association « Visages de notre Pilat » Pélussin.

En 1893 la population du mont Pilat ayant augmenté et tous les bras ne pouvant être employés, le Conseil Général de la Loire décida la création d'une ligne de chemin de fer de Saint-Étienne à Pélussin pour permettre aux jeunes de s'engager dans les usines de la vallée du Gier.

■ « DES FIBRES TRADITIONNELLES AUX FIBRES INNOVANTES »

DU 23 JUIN AU 11 NOVEMBRE

Evolution des savoirs-faire, des technologies, des productions. Fibres et création artistique.

Textiles innovants, nouvelles matières, nouvelles combinaisons, imagination, ingéniosité...



CONTACT

Maison des tresses et lacets

119 route des moulins, Le Moulin Pinte - 42740 La Terrasse sur Dorlay

Tél. : 04 77 20 91 06 • P : 06 66 25 43 25 • maisonstresseslacets@orange.fr • www.tressesetlacets.fr

PARC DU PILAT



Les itinéraires de randonnée dans le parc du Pilat désormais en ligne sur pilat-rando.fr

Territoire reconnu pour la randonnée, avec plus de 3 000 km de sentiers balisés, le massif du Pilat vient d'entrer dans l'ère du numérique ! Pour faciliter l'accès aux itinéraires de randonnée balisés, le Parc du Pilat a répertorié l'ensemble de ces circuits dans un nouvel outil numérique gratuit : pilat-rando.fr

CRIT'AIR, LE CERTIFICAT DE VOTRE VÉHICULE

Le certificat qualité de l'air permet de distinguer les véhicules en fonction de leurs émissions de polluants atmosphériques.

Quels objectifs ?

Il s'agit d'un outil pour améliorer la qualité de l'air et réduire ainsi les impacts sur la santé de la population. Le certificat permet aux collectivités territoriales de moduler leur politique de stationnement et de circulation afin d'encourager l'usage des véhicules les moins polluants. Il permet aux préfets de mettre en place la circulation différenciée lors des pics de pollution.

Qui est concerné ?

Le certificat qualité de l'air concerne tous les véhicules routiers : deux roues, trois roues, quadricycles, véhicules particuliers, utilitaires, poids lourds dont bus et autocars.

Le certificat est valable sur tout le territoire, mais chaque collectivité territoriale peut choisir des incitations et des restrictions (circulation, stationnement...), ainsi que les catégories de véhicules concernées, en fonction de la situation locale.

Le certificat est obligatoire pour circuler dans les zones à circulation restreinte instaurées par certaines collectivités ou pour circuler lorsque le préfet instaure la circulation différenciée lors des pics de pollution.

Quel prix ?

Le coût du certificat qualité de l'air est de 3,70 € plus les frais de port, soit 4,18 € pour un envoi en France.

Pour obtenir le certificat, munissez-vous de votre carte grise et demandez-le sur :

www.certificat-air.gouv.fr

SERVICES DES IMPÔTS DES PARTICULIERS : ACCUEIL PERSONNALISÉ SUR RENDEZ-VOUS

Dans le cadre de sa stratégie d'accueil pluriel et pour assurer une meilleure qualité de service à l'usager, la Direction Départementale des Finances Publiques de la Loire a mis en place depuis le 1er mars 2018 **un dispositif d'Accueil Personnalisé sur Rendez-Vous pour les questions complexes** pour tous les Services des impôts des particuliers (SIP) du département de la Loire.

L'objectif de ce nouveau dispositif d'accueil est d'éviter tout déplacement inutile et lorsque ce dernier est nécessaire, lui offrir la possibilité de prendre un rendez-vous auprès du service afin de lui éviter l'attente à nos guichets.

Pour bénéficier de la réception personnalisée, réservée aux demandes les plus complexes, les usagers sont invités à prendre rendez-vous sur le site

impots.gouv.fr (rubrique «contact»). Ils pourront aussi prendre rendez-vous, le cas échéant, par téléphone ou au guichet des SIP du département (SIP le plus proche : Saint-Chamond).



PLAN DE PREVENTION DES RISQUES MINIERS (PPRM) DE LA VALLEE DU GIER

L'arrêté de prescription du Plan de Prévention des Risques Miniers (PPRM) de la vallée du Gier, daté du 15 octobre 2014 et prorogé par arrêté du 13 septembre 2017, définit les modalités d'information et de concertation à destination du public, notamment l'organisation d'une réunion publique et la mise à disposition des documents d'élaboration du PPRM dans les mairies.

A compter du mois d'avril et pour une durée de trois mois, **des panneaux d'information sont exposés à la mairie pour expliquer la démarche.** Une réunion

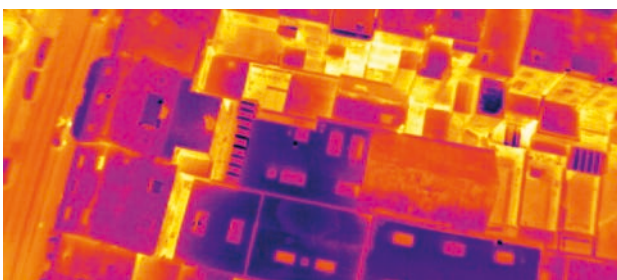
publique à l'échelle du PPRM de la vallée du Gier, est fixée le 17 mai 2018 à 19 h à Saint-Chamond (salle Condrocet- av Antoine Pinay).

Ces phases d'information seront suivies d'une phase de concertation à destination du public.

Les documents d'élaboration du PPRM seront mis à la disposition du public en mairie de L'Horme au cours des mois de juin et juillet 2018.

Le public pourra déposer ses questions ou ses remarques sur les registres mis à disposition en mairie ou les adresser par courrier à M. le Maire.

THERMOGRAPHIE AÉRIENNE



Suite à l'opération de thermographie aérienne sur notre commune, les personnes souhaitant retirer gratuitement les photos thermiques de leur maison ou obtenir plus de renseignements, sont priées de prendre contact auprès de :

Rénov'actions 42 au **04 77 41 41 25.**

EN BREF

SAISON CULTURELLE

ET BIENTÔT LA 10^{ÈME} !

Si nous sommes toujours en cours de bouclage du calendrier et en pleine création de notre plaquette, nous pouvons d'ores et déjà vous annoncer une 10^{ème} saison.... qui nous ressemble ! Pas d'anniversaire pompeux ni de cérémonie d'autosatisfaction mais une saison douce, des spectacles choisis avec soin, et pour chacun.

Ce que l'on peut vous dire : il y aura du théâtre, des créations toutes fraîches, des spectacles à partager en famille les dimanches et pendant les vacances, de l'humour - pas toujours où on l'attend, des spectacles en temps scolaire (maternelle à lycée) et du cirque sous chapiteau !

Présentation de saison prévue le vendredi 29 juin :

après le fabuleux *Cendrillon* de la compagnie Scopitone, nous partagerons un repas champêtre tiré du sac. Confirmez-nous votre présence : gâteau d'anniversaire annoncé !

Plus d'info début juin sur www.ville-horme.fr et confirmations à production@ville-horme.fr



JARDINAGE

CONCOURS DE FLEURISSEMENT 2018

Le printemps est là et nous n'attendons plus que vous pour participer au traditionnel concours de fleurissement !

Inscriptions gratuites !

Remplissez le bulletin d'inscription ci-dessous et déposez-le en mairie avant le lundi 2 juillet.

Passage du jury le samedi 7 juillet.

Tous les inscrits seront récompensés. Alors n'hésitez plus à vous faire plaisir et embellir vos maisons, balcons et notre commune !



BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom : Prénom :

Adresse :

Catégorie balcon Catégorie maison

Inscription à rapporter en mairie avant le lundi 2 juillet